

**19-12.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Messieurs François Dornier (président), Mario Ross, Michel Pineault, Raymond Lacroix et Robin Lavoie.

Absence motivée : madame Jocelynn Meadows.

Sont également présents : mesdames Marie-Josée Ross (secrétaire d'assemblée) et Lyne Beaulieu (points 05 et 06); monsieur Charles Doyle-Poirier (point 07).

**19-12.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 11<sup>e</sup> (19-11) réunion de l'année 2019 du comité exécutif
- .04 – Désignation d'une ou d'un secrétaire général par intérim et d'une ou d'un secrétaire d'assemblée pour le conseil d'administration et le comité exécutif : pour adoption
- .05 – Acquisition d'un tomodynamomètre de gamme régionale pour le programme de technologie de radiodiagnostic : pour adoption
- .06 – Forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Macpès / Signature du protocole d'entente : pour adoption
- .07 – Tarification des chambres, du stationnement et du service d'hôtellerie des Résidences du Cégep de Rimouski : pour adoption
- .08 – Gestion du personnel / Huis clos : pour information

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

**19-12.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 11<sup>e</sup> (19-11) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF**

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 11<sup>e</sup> (19-11) assemblée soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite n'est donnée.

**19-12.04 – DÉSIGNATION D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET D'UNE OU D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ EXÉCUTIF : POUR ADOPTION**

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Le 6 novembre 2018, le comité exécutif nommait monsieur Stéphane Bergeron à titre de secrétaire général du Collège de Rimouski (CE 18-14.03).

À l'automne 2019, monsieur Bergeron s'est porté candidat à l'élection fédérale et, le 21 octobre dernier, a été élu député fédéral de la circonscription de Montarville. C'est ainsi que monsieur Bergeron bénéficie d'un congé sans solde pour charge publique depuis le 24 octobre 2019.

La fonction de secrétaire général étant sous la responsabilité de la Direction générale, monsieur François Dornier, directeur général, propose d'assurer l'intérim jusqu'au remplacement de monsieur Bergeron.

Il est précisé qu'en cas de conflit d'intérêts pour une décision impliquant directement le directeur général, un secrétaire général d'un autre cégep pourra être nommé pour le point en particulier.

En ce qui a trait à l'évaluation du mandat du directeur général, c'est monsieur Raymond Lacroix qui reprendra le dossier.

Toutefois, parmi les tâches de secrétaire général figure celle d'assurer le secrétariat d'assemblée du conseil d'administration et du comité exécutif. Monsieur Dornier devant assumer la présentation de plusieurs points au conseil d'administration et assumant déjà la présidence du comité exécutif, il serait privilégié de confier cette responsabilité à une autre personne.

CONSIDÉRANT le congé sans solde autorisé pour charge publique à monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT que le recrutement d'un secrétaire général en cours d'année scolaire peut s'avérer ardu;

CONSIDÉRANT que la fonction de secrétaire général est sous la responsabilité de la Direction générale;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable que le secrétariat d'assemblée du conseil d'administration et du comité exécutif soit assumé par une autre personne que le directeur général;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner monsieur François Dornier secrétaire général par intérim et madame Marie-Josée Ross secrétaire d'assemblée du conseil d'administration et du comité exécutif, et ce, jusqu'au remplacement de monsieur Stéphane Bergeron.

**19-12.05 – ACQUISITION D'UN TOMODENSITOMÈTRE DE GAMME RÉGIONALE POUR LE PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DE RADIODIAGNOSTIC : POUR ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le programme actualisé de Technologie de radiodiagnostic vise à former des technologues en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic. Leur rôle consiste principalement à produire des images optimales à l'aide de radiations ionisantes et autres formes d'énergie à partir desquelles les radiologistes et autres médecins spécialistes pourront établir un diagnostic ou un plan de traitement. Ces professionnels de la santé peuvent exercer leur rôle dans différents champs de pratique de l'imagerie médicale : radiographie générale, ostéodensitométrie, mammographie, radioscopie, angiographie, tomodensitométrie et résonance magnétique.

Le programme actualisé de Technologie de radiodiagnostic comprend maintenant deux (2) compétences en lien avec les examens de tomodensitométrie : Effectuer des examens de tomodensitométrie de la tête, de la colonne vertébrale et des membres ainsi qu'Effectuer des examens de tomodensitométrie du thorax, de l'abdomen et du pelvis. Afin d'atteindre ces compétences, le Département de technologie de radiodiagnostic doit se doter d'un tomodensitomètre permettant de réaliser des examens de tomodensitométrie. Ces examens seront réalisés sur un mannequin destiné à cet effet. Les examens réalisés sur le mannequin permettront aux étudiantes et aux étudiants de développer les habiletés nécessaires à l'atteinte des objectifs du stage à la dernière année du programme d'études. L'achat de cet équipement est d'ailleurs prévu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour l'actualisation des compétences du nouveau programme.

On demande s'il est possible de prendre la garantie avec le Gaceq. Des validations seront faites à ce sujet par madame Lyne Beaulieu.

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski a adhéré au mandat 2019-6858-64-01 du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec (Gaceq) pour l'acquisition d'un tomodensitomètre;

CONSIDÉRANT que le Gaceq, qui a pour mandat de représenter les établissements de santé pour les acquisitions regroupées en équipements et matériels spécialisés, a procédé à un appel d'offres public pour un tomodensitomètre dont le fournisseur Siemens a été retenu;

CONSIDÉRANT que le fait d'adhérer à un mandat du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec (GACEQ) assure la qualité de l'équipement à un prix juste;

CONSIDÉRANT que le développement de compétences liées à la réalisation d'examen de tomodensitométrie nécessite l'utilisation d'un appareil comparable à ceux utilisés dans les milieux cliniques;

CONSIDÉRANT que ce type d'équipement est utilisé pour la formation en radiodiagnostic dans d'autres établissements d'enseignement et utilisé dans les centres hospitaliers;

CONSIDÉRANT que ce nouvel équipement a été jugé recevable par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la nouvelle version du programme d'études en Technologie de radiodiagnostic au Cégep de Rimouski;

CONSIDÉRANT que cet achat, au montant de 578 784,15 \$ (toutes taxes incluses), sera payé à même le budget d'implantation du programme révisé de Technologie de radiodiagnostic;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'acquisition d'un tomodensitomètre par adhésion au mandat du Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec (GACEQ), auprès de la compagnie Siemens, au montant de 578 784,15 \$ (toutes taxes incluses), pour le programme de Technologie de radiodiagnostic.

**19-12.06 – FORÊT D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (FER) DE MACPÈS / SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE : POUR ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

À la suite du dépôt du *rapport du Vérificateur général du Québec (VGO)* à l'automne 2016, le Cégep avait comme mandat de revoir les protocoles d'entente et les contrats de gestion avec les organismes apparentés.

Les organismes apparentés concernés :

- La Fondation du Cégep de Rimouski;
- La Fondation de l'Institut maritime du Québec (IMQ);
- La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);
- Le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski;
- Le Club de football Les Pionniers de Rimouski;
- Innovation maritime (IMAR);
- Le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX);
- La forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Macpès.

Les protocoles d'entente des fondations et des centres sportifs ont été adoptés lors de la séance du comité exécutif du 20 novembre 2018. Quant aux contrats de gestion des centres collégiaux de transfert de technologie, IMAR et SEREX, ils ont fait l'objet d'une adoption par le conseil d'administration les 11 décembre 2018 (CA 18-14.08) et 22 octobre 2019 (CA 19-06.09).

Le présent projet de résolution concerne le protocole d'entente de la forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Macpès.

CONSIDÉRANT les obligations du Cégep au regard du plan d'action élaboré pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec visant à revoir les protocoles d'entente et les contrats de gestion des organismes apparentés;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le protocole d'entente intervenu entre la FER de Macpès et le Cégep de Rimouski et d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Lyne Beaulieu, à signer le contrat de gestion tel qu'il est présenté.

**19-12.07 – TARIFICATION DES CHAMBRES, DU STATIONNEMENT ET DU SERVICE D'HÔTELLERIE DES RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION**

Monsieur Charles Doyle-Poirier, gestionnaire administratif, activités sportives et collégiales (SPAS), présente le point.

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location aux étudiantes et aux étudiants du Collège, la tarification pour les vignettes de stationnement ainsi que la tarification pour le service d'hôtellerie pour un court séjour.

Après une analyse des prix de location de la concurrence, du taux d'occupation actuel et du coût des services Internet, le Collège recommande l'augmentation de l'ensemble des tarifs des résidences pour l'année 2020-2021 selon la valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en juin 2019, soit 2,2 %.

CONSIDÉRANT le prix offert par la concurrence;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation à 97 % des tours rénovées et à 62 % des tours non rénovées (79,5 % de moyenne);

CONSIDÉRANT la charge mensuelle du contrat du fournisseur Internet (jusqu'en 2023);

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ de :

a) Augmenter les prix (taxes incluses) pour l'année 2020-2021 (selon l'IPC de juin 2019)

	Tours non rénovées (tarifs mensuels)		Tours rénovées (tarifs mensuels)	
	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021
Chambre simple	265 \$	270 \$	275 \$	281 \$
Chambre double	320 \$	327 \$	335 \$	342 \$
Chambre communicante	340 \$	347 \$	350 \$	357 \$
Chambre double (2 pers.)	365 \$	373 \$	380 \$	388 \$
Chambre communicante (2 pers.)	430 \$	439 \$	460 \$	470 \$

b) Augmenter les prix (taxes incluses) pour l'année 2020-2021 (selon l'IPC de juin 2019)

Vignette annuelle		Vignette de session	
2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021
110 \$	112 \$	65 \$	66 \$

c) Augmenter les prix (taxes incluses) pour l'année 2020-2021 (selon l'IPC de juin 2019)

Personne étudiante	Année 2019-2020		Année 2020-2021	
Chambre avec literie	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	40 \$	190 \$	41 \$	194 \$
Double ou communicante	50 \$	240 \$	51 \$	245 \$
Personne non étudiante	Année 2019-2020		Année 2020-2021	
Chambre avec literie	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	55 \$	250 \$	56 \$	255 \$
Double ou communicante	60 \$	290 \$	61 \$	296 \$
Personne étudiante et non étudiante	Année 2019-2020		Année 2020-2021	
Chambres avec literie et appareils (Téléviseur 14po, micro-ondes et réfrigérateur)	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Simple	65 \$	275 \$	66 \$	281 \$
Double ou communicante	75 \$	325 \$	76 \$	332 \$

#### 19-12.08 – GESTION DU PERSONNEL / HUIS CLOS : POUR INFORMATION

Le point est présenté par monsieur François Dornier, directeur général, en huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

\_\_\_\_\_  
président

\_\_\_\_\_  
secrétaire